

## **CONTRIBUTION DE LA VILLE DE ROUEN A L'ACCORD DE ROUEN #2 – COP Rouen 2030**

En complément des actions réalisées ou engagées dans le cadre du plan de Transition de la Ville : liste des actions retenues dans le cadre de l'accord de Rouen #2 – COP 2030

### Rénovation énergétique du patrimoine :

- Être exemplaire en matière de construction et de rénovation des bâtiments publics.
- Introduire des matériaux biosourcés, géosourcés et issus du réemploi dans les rénovations énergétiques des bâtiments publics

### Développement des énergies renouvelables :

- Développer les énergies solaires en autoconsommation sur le patrimoine de la commune puis mobiliser les habitants pour favoriser ce développement également chez les particuliers.

### Rénovation de l'éclairage :

- Atteindre le 100% LED d'ici à 2030 sur les éclairages intérieurs de l'ensemble des bâtiments publics de la commune et demander à la Métropole Rouen Normandie d'accélérer la transition de l'éclairage public sur le territoire municipal, vers un éclairage public 100% LED.

### Adaptation au changement climatique :

- Mener des actions en faveur des économies d'eau dans les bâtiments et dans les espaces publics.
- Mener une étude visant à évaluer la résilience hydraulique des bâtiments communaux et définir les actions prioritaires pour améliorer leur capacité à gérer les eaux pluviales et limiter les risques liés aux épisodes climatiques extrêmes.
- Développer un plan d'adaptation au changement climatique.

### Développement de l'usage du vélo :

- Identifier les emplacements stratégiques et déployer des stationnements pour les vélos
- Développement des actions de formation/sensibilisation/animation de la pratique du vélo

### Alimentation saine et locale :

- Créer des espaces nourriciers.

### Economie circulaire :

- Promouvoir des achats responsables en privilégiant le matériel d'occasion pour les catégories de produits prévues par l'article 58 de la loi AGEC, et en donnant les équipements inutilisés aux acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire.

Tri des déchets :

- Accompagner le déploiement du tri à la source des biodéchets en lien avec la Métropole (solutions en fonction de la typologie d'habitats : habitat individuel avec jardin, habitat collectif, ...).

Concertation citoyenne :

- Mettre en place un budget participatif climat, permettant aux citoyens de proposer et de décider des actions concrètes à financer pour la transition écologique.